

VI. L'accompagnement spécialisé

A. Les cursus scolaires

L'Institut bénéficie de l'intervention d'enseignants spécialisés mis à disposition par l'Education nationale. C'est actuellement 13 enseignants spécialisés qui enseignent dans les classes de l'Institut. Une coordonnatrice pédagogique est chargée de les superviser. Les enseignants spécialisés des CLIS et des ULIS ne dépendent pas de l'IRPA.

1. Maternelle

Les enfants déficients auditifs de maternelle peuvent être scolarisés :

- Dans une classe spécialisée de l'une des trois écoles maternelle de Ronchin ou Fâches-Thumesnil partenaires (école Kergomard, école Pascal, et école Desbordes Valmore). Ils y bénéficient d'une prise en charge quotidienne spécialisée, individuelle ou en petit groupe, par un enseignant spécialisé et une orthophoniste. Des temps d'inclusion sont organisés et accompagnés par un enseignant spécialisé.
- Dans une classe assurant un enseignement totalement en LSF. Cette classe a été hébergée dans les locaux de l'Institut durant l'année scolaire 2014-2015. Dès la rentrée 2015, elle sera hébergée dans les locaux de l'école La Bruyère à Lille, afin que les enfants puissent bénéficier de temps d'inclusion en fonction de leurs besoins.
- Dans leur école de quartier. Les enfants bénéficient alors du plateau technique du SSEFIS
- Dans la CLIS de Valenciennes. Les enfants peuvent être intégrés partiellement – voire totalement – dans les autres classes. Ils bénéficient d'un accompagnement par l'équipe du pôle de Valenciennes.

Par ailleurs, le service Tremplin prend en charge jusque 10 enfants. Il ne constitue pas une classe en tant que telle mais un groupe éducatif. Une enseignante spécialisée est cependant présente en permanence. Le groupe est hébergé au sein des locaux de l'IRPA. Des temps d'inclusion peuvent être organisés en fonction des besoins.

2. Elémentaire

Les enfants déficients auditifs de classes élémentaires peuvent être scolarisés :

- Dans une classe externée de l'unité d'enseignement de l'IRPA localisée dans une école élémentaire ordinaire partenaire à Ronchin ou Lille (école Jean Moulin, école Guy Mollet, école Brossolette, école Pergaud).
- Dans une classe assurant un enseignement totalement en LSF. Cette classe est a été hébergée dans les locaux de l'école Kleber à Fâches-Thumesnil. Dès la rentrée 2015, elle sera hébergée dans les locaux de l'école Painlevé à Lille.
- Dans leur école de quartier, ils bénéficient alors du plateau technique du SSEFIS.

- Dans une CLIS à Douai, Dunkerque ou Valenciennes, il n'existe plus de CLIS à Maubeuge. Les enfants peuvent être intégrés partiellement – voire totalement – dans les autres classes. Ils bénéficient d'un accompagnement par l'équipe du pôle concerné.

3. Collège

Les collégiens déficients auditifs peuvent être scolarisés :

- Au collège hébergé adapté, deux classes sont hébergées au collège Verlaine. Elles concernent les élèves rencontrant de grandes difficultés scolaires et de communication.
- Dans une classe spéciale ; plusieurs classes spéciales existent au collège Verlaine, en fonction des besoins. Elles concernent les élèves présentant des niveaux scolaires plus moyens et des difficultés de communication ne leur permettant pas d'être intégrés individuellement.
- Dans un collège partenaire. L'Institut bénéficie d'un partenariat avec le collège Gernez Rieux. Les jeunes y sont en inclusion complète. Une équipe composée d'un enseignant à mi-temps et d'une orthophoniste assure le soutien scolaire et la rééducation au collège.
- Dans leur collège de quartier, ils bénéficient alors du plateau technique du SSEFIS.
- Dans l'ULIS de Dunkerque, ils bénéficient alors de l'accompagnement du pôle de Dunkerque.

4. Lycée

Les lycéens déficients auditifs peuvent être scolarisés :

- Dans leur lycée de quartier, ils bénéficient alors du plateau technique du SSEFIS.
- Dans un lycée général ou professionnel en fonction de leur projet professionnel.
- A l'ERDV (Ecole Régionale pour Déficients Visuels). Les élèves bénéficient d'un soutien assuré par un enseignant spécialisé à mi-temps qui intervient dans le lycée d'accueil ou à l'IRPA.

B. L'accompagnement paramédical, psychologique et éducatif

1. Orthophonie

L'ensemble des enfants de l'établissement bénéficie de séances d'orthophonie en fonction des besoins de chacun.

➤ **Les missions**

A partir du projet personnalisé de l'enfant, l'orthophoniste a pour objectifs de :

- L'amener à développer une communication orale la plus large et la plus naturelle possible suivant ses possibilités,
- L'aider à développer sa pensée et savoir l'exprimer, l'aider à accéder au sens,
- L'aider à utiliser au mieux ses restes auditifs avec et/ou sans appareillage et développer la lecture labiale,
- Lui donner la possibilité de s'ouvrir au monde extérieur et lui donner le goût de l'échange,
- Le soutenir dans l'apprentissage du langage écrit,
- Impliquer les familles dans la rééducation et les accompagner face à la surdité de leur enfant.

L'orthophoniste est en relation avec le médecin ORL; il assiste à la visite annuelle de l'enfant et fournit des données objectives sur l'évolution de la rééducation. La présence des orthophonistes est régulière également aux réglages d'implants au CHR. Un bilan orthophonique annuel est réalisé dont les conclusions figurent au dossier de l'enfant.

➤ **Les moyens**

L'orthophoniste dispose d'un certain nombre d'outils spécifiques à la prise en charge de la surdité, notamment : la méthode verbo-tonale. Cette méthode propose un entraînement auditif visant à développer les capacités fonctionnelles de réception des zones auditives non atteintes.

➤ **La rééducation :**

La rééducation porte sur différents axes : éducation auditive, production/expression et réception/compréhension. Elle peut être individuelle et/ou collective.

Les orthophonistes travaillent en étroite collaboration avec les enseignants et l'ensemble des professionnels. Le nombre de séances d'orthophonie est déterminé par le projet personnalisé de l'enfant. Les besoins sont globalement bien couverts. Cependant, Il est à noter que, au collège, l'emploi du temps des enfants permet plus difficilement de trouver des créneaux compatibles avec la scolarité et la vie extra scolaire.

2. Psychomotricité

La prise en charge psychomotrice est proposée à tous les enfants en fonction des besoins. Elle est définie après les bilans de début d'année scolaire (ou en cours d'année).

➤ **Projet psychomoteur**

Le projet est établi en fonction des difficultés des enfants. Il vise à donner à l'enfant la possibilité d'évoluer corporellement dans un cadre précis et structuré, par le biais d'une situation relationnelle privilégiée. Ce projet est élaboré en équipe et des réunions de concertation sont régulièrement organisées afin de faire le point sur le suivi des enfants.

➤ **Organisation pratique des séances :**

- Les séances de psychomotricité durent ½ heure ou ¾ d'heure. Elles ont été fixées le même jour chaque semaine, en accord avec l'équipe de la classe en fonction des emplois du temps et en concertation avec les autres intervenants.
- Les enfants sont amenés à l'Institut par les chauffeurs.
- Pour les pôles, les séances se déroulent au sein de l'établissement scolaire ou dans les locaux du pôle

3. Accompagnement psychologique

➤ **L'évaluation**

Chaque enfant ou adolescent peut bénéficier d'une évaluation psychologique de ses aptitudes cognitives et de son fonctionnement psycho-affectif afin de déterminer ses potentialités, ses difficultés ou troubles éventuels. Cette évaluation est actualisée régulièrement afin d'apprécier l'évolution de l'enfant.

Un bilan psychologique peut être proposé dans les situations suivantes :

- Constitution ou actualisation du dossier MDPH
- Préparation du projet personnalisé
- Bilans complémentaires en cas de questionnement spécifique

➤ **L'accompagnement psychologique de l'enfant et de sa famille**

Un suivi psychologique peut être envisagé : à la demande de l'enfant, de l'adolescent ou de la famille, à l'issue d'une réunion de projet personnalisé, à partir d'une évaluation ou à la demande de l'équipe.

Il peut s'agir d'une prise en charge ponctuelle ou d'une psychothérapie de soutien régulière.

L'accompagnement psychologique peut être proposé de manière individuelle, en groupe ou sous forme d'entretiens familiaux.

Chaque psychologue en apprécie le bien fondé et les méthodes à mettre en œuvre en fonction des techniques auxquelles il est formé et des théories auxquelles il se réfère.

4. Accompagnement socio-éducatif

Les équipes socio-éducatives sont composées d'éducateurs spécialisés et d'assistants sociaux, regroupés sous le terme générique d'assistants socio-éducatifs.

A l'IRPA, l'accompagnement socio-éducatif se décline de plusieurs manières. Chaque service (SAFEF, SESSAD, SSEFIS) bénéficie d'un personnel socio-éducatif. Il en est de même dans les pôles ressources territoriaux.

Les assistants socio-éducatifs travaillent en lien et en collaboration avec l'ensemble des personnels de l'Institut. Ils s'inscrivent dans les projets existants mais sont aussi force de proposition.

Ils peuvent intervenir pour un accompagnement éducatif jusqu'à des accompagnements familiaux. Ils peuvent apporter un soutien aux jeunes et à leurs familles dans différentes démarches administratives en lien avec la déficience auditive (appareillage, constitution de dossiers, C.A.F., sécurité sociale, M.D.P.H., contacts et découvertes des services spécialisés (SourdMédia, Rémora, ...). Concernant l'internat, ce sont les éducateurs de l'internat qui interviennent auprès des jeunes qui y sont accueillis.

A l'IRPA, le travail socio-éducatif ne se substitue en rien aux accompagnements sociaux extérieurs (AEMO, placement ...). Un travail en partenariat existe avec les différents acteurs et partenaires gravitant autour des situations des jeunes suivis par l'Institut.

Sous la houlette d'un cadre socio-éducatif et pour mener à bien leur travail, les assistants socio-éducatifs travaillent en équipe pluridisciplinaire, ils participent à des réunions hebdomadaires qui permettent à la fois d'organiser le travail quotidien mais aussi d'élaborer la réflexion autour du projet de chaque enfant et de le mettre en adéquation avec ses besoins et ses attentes.

5. Ergothérapie

Un bilan ergothérapique est réalisé pour les enfants du SESSAD. Il consiste à évaluer : les capacités visio-spatiales, gestuelles et motrices, le graphisme, les besoins en aides techniques informatiques, les capacités à réaliser les activités de la vie quotidienne. Cette évaluation est réalisée par le biais de passation de tests spécifiques et en procédant à un interrogatoire auprès de la famille et de l'enfant. Un accompagnement est ensuite mis en place si besoin.

➤ Objectifs

L'objectif de l'accompagnement en ergothérapie est double. Il s'agit d'une part de favoriser l'autonomie scolaire, d'autre part d'améliorer les capacités motrices.

➤ Moyens

Plusieurs moyens sont utilisés par les ergothérapeutes : aide à la manipulation des outils, adaptation du matériel et des supports, maîtrise de l'outil informatique et des logiciels adaptés, partenariat avec les enseignants, conseils auprès des familles pour la vie quotidienne et les activités extrascolaires.

6. Suivi médical

Tous les enfants prise en charge à l'IRPA bénéficient d'un suivi médical. L'équipe médicale est composée d'une secrétaire, une infirmière audio-phonologue, une infirmière en soins généraux, et deux médecins vacataires : un médecin ORL audio-phonologue qui assure une vacation par semaine et un médecin pédiatre qui assure deux vacations par semaine.

L'objectif est que tous les enfants de l'IRPA puissent être vus une fois par an en consultation. Mais le peu de temps de vacation ne permet pas un tel rythme. Les enfants sont donc vus avant chaque projet personnalisé à la fois en consultation ORL et en consultation pédiatrique. Les audiogrammes sont réalisés par l'infirmière audio-phonologue avant chaque consultation ORL, et en présence de l'orthophoniste de l'enfant. Les familles sont invitées à se présenter avec leur enfant lors des consultations. Un certain absentéisme de leur part est cependant à noter. Une demi-journée par mois l'intervention du médecin pédiatre est consacrée au SAFEP (consultations et projets personnalisés). L'infirmière en soins généraux assure l'accueil des enfants malades et prodigue les premiers soins.

Par ailleurs un dépistage est assuré par une orthophoniste et l'IDE dans différents lieux : crèches, haltes-garderies, protection maternelle et infantile et Instituts médico-éducatifs au sud de la métropole lilloise. Le dépistage est effectué auprès des enfants âgés de plus de neuf mois à raison de deux demi-journées par semaine. Il permet de sensibiliser les jeunes mères à la surdité.

7. Les ateliers socio-éducatifs

Des ateliers éducatifs sont proposés aux enfants de l'Institut. Ils s'adressent aux différentes classes d'âge.

➤ **Les ateliers éducatifs à destination des enfants en primaire**

Ils ont lieu le mercredi. Ils proposent des activités éducatives et culturelles de 9h à 11h30. Ils accueillent les enfants scolarisés du CP au CM2. Dans ces ateliers d'éveil et de soutien, la prise en charge des enfants est adaptée, elle tient compte du projet personnalisé de chacun et contribue à favoriser leur progression au cours de l'année scolaire.

Chaque atelier est animé par des assistants socio-éducatifs ou des intervenants extérieurs et encadré par les assistants d'éducation.

- ✓ Atelier informatique : il s'articule autour de différentes thématiques (la scolarité, l'étude de l'internat, les ateliers éducatifs, le code de la route, le journal).
- ✓ Deux ateliers arts plastiques : ils ont pour objectif de mettre en valeur l'enfant à travers ses productions, lui donner la possibilité de se découvrir autrement.

- ✓ Atelier théâtre, contes, bibliothèque : ils permettent à l'enfant de découvrir son potentiel créatif et artistique
- ✓ Atelier Contes en signes : les enfants découvrent l'imaginaire par le biais du français signé
- ✓ Atelier musique : il facilite l'éducation et la rééducation en accentuant le côté ludique, le plaisir de jouer ensemble et d'atteindre des objectifs à la portée des enfants
- ✓ Atelier sport : il a pour but de contribuer à l'épanouissement à travers des activités ludiques et sportives

➤ **Les ateliers éducatifs à destination des collégiens**

Ils se déroulent sous la responsabilité et l'organisation des assistants socio-éducatifs de l'hébergement collectif. Ils ont lieu en alternance avec le soutien scolaire. Ils proposent des activités éducatives, culturelles et sportives le samedi matin.

➤ **Les ateliers éducatifs en semaine**

Des ateliers expression musicale, expression corporelle, théâtre et informatique sont proposés aux enfants dans le cadre d'interventions spécifiques en partenariat avec l'école.

➤ **Les ateliers dans les pôles**

Des ateliers sont organisés dans les pôles ressources territoriaux sur les temps de « NAP²⁴ ».

8. La prise en charge par les assistants d'éducation

Les assistants d'éducation sont des salariés à temps partiel (50%) et à contrat à durée déterminée. Ils sont tous étudiants. Ils assurent une présence 24h/24. Ils sont le lien entre tous les professionnels intervenant auprès des enfants.

Ils assurent l'accueil, l'animation, les conduites, la gestion du temps hors scolaire des enfants semi-internes et internes présents chaque jour à l'I.R.P.A. Deux postes sont affectés sur les pôles de Dunkerque et de Valenciennes / Maubeuge.

Les assistants d'éducation occupent une fonction importante au sein de l'Institut et leurs missions sont multiples : accueillir les élèves à l'arrivée des taxis, surveiller des récréations, assurer les nuits (seuls) de 22h à 6h30, en lien avec le cadre d'astreinte, si besoin, relayer un enseignant dans sa classe en cas d'absence etc.

Afin d'optimiser l'accompagnement des jeunes, les assistants d'éducation sont sous la responsabilité du cadre socio-éducatif de l'hébergement. Cet encadrement technique et son apport théorique permettent ainsi de mieux appréhender la relation et la connaissance des spécificités du handicap.

²⁴ Nouvelles Activités Périscolaires